



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN
Tél : 04 74 32 30 17
E-mail : veronique.magnien@ain.gouv.fr

Bourg-en-Bresse, le 3 février 2022

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : Construction d'une troisième cellule de stockage de l'entrepôt existant, bénéficiant d'un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré le 16 mai 2019.

Localisation : Technoparc SaôneVallée – D43 – 01390 CIVRIEUX

Pétitionnaire : SA ALCYON FRANCE

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 21 janvier 2022

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 25 février 2022

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,



Charles BROZILLE